

# Appels de fonds en copropriété : le point pour mieux les comprendre

## A quoi ça sert?

A chaque nouvel exercice comptable, votre syndic propose en assemblée générale le vote du budget prévisionnel de votre copropriété, pour l'année à venir. Basé sur le coût de fonctionnement, ce budget couvrira, les dépenses courantes telles que les frais administratifs, l'assurance de l'immeuble, les dépenses courantes liées aux divers contrats d'entretien, les réparations diverses ....Ce budget est divisé en 4 appels de fonds égaux, dont le montant sera réparti entre chaque copropriétaire au prorata de ses millièmes. Cet appel de fonds représente les « provisions sur charges ».

À retenir : en plus des provisions sur charges, peuvent s'ajouter des appels de fonds pour travaux dédiés aux dépenses exceptionnelles, hors budget prévisionnel, votées en Assemblée Générale (travaux d'entretien, d'amélioration, études techniques etc.).

### Définition et répartition des charges

Il existe 2 catégories de charges : les charges générales et les charges spéciales.

Les charges générales (appelées également charges collectives ou charges courantes)

Elles sont liées à l'administration de l'immeuble, à son entretien et à sa conservation. Elles sont définies par le règlement de copropriété.

Obligatoires, ces charges sont dues par l'ensemble des copropriétaires et font l'objet d'une répartition équitable basée sur « la valeur relative » de leur(s) lot(s) et qui est inscrite dans le règlement de la copropriété.

À retenir : la valeur de votre lot dépend du nombre de tantièmes de la copropriété que vous détenez. Ceux-ci sont calculés sur la base de vos parties privatives (votre appartement bien sûr mais aussi les locaux privatifs dont vous avez l'usage exclusif tels qu'une cave ou un box), et d'une part des parties communes.



#### Les charges spéciales

Elles sont relatives aux services collectifs et aux éléments d'équipement commun (ascenseur, chauffage collectif...) dont elles couvrent les frais de fonctionnement.

Cette fois-ci, c'est l'utilisation potentielle de chaque lot qui détermine la répartition de ces charges. Ainsi un copropriétaire d'un appartement situé au 4ème étage contribuera de manière plus importante aux frais de fonctionnement et d'entretien de l'ascenseur collectif qu'un copropriétaire d'un lot situé au 1er étage.

Ici encore, le mode de calcul de la répartition des charges spéciales est inscrit dans le règlement de copropriété.

#### Les modalités de paiement

Elles diffèrent selon le type de charges :

- Les charges courantes : en pratique, le syndic envoie, chaque trimestre, par courrier simple, un appel de charges indiquant le montant dû, l'objet de la dépense ainsi que la date d'exigibilité. La loi indique par ailleurs que celles-ci sont exigibles d'avance chaque trimestre sauf si l'assemblée générale a voté un autre fractionnement
- Pour ce qui est des charges non prévues dans le budget prévisionnel, elles font elles aussi l'objet d'un appel de fonds spécifique récapitulant le montant, l'objet et la date, leur exigibilité est fixée par l'Assemblée Générale.

Adresse du Syndic Nom de la copropriété et période d'exercice Désignation des lots du propriétaire Type de lot (Parking – Appartement) Adresse du copropriétaire Compte de connexion à votre portail documentaires et de gestion auprès du Syndic Type d'appel suivant résolutions AG Numéro de lots par type d'appel Descriptions des charges suivant le règlement de la copropriété et par lot Autre type de provision Montant total par type de charge Tantièmes de répartition suivant le type de charge et du lot Montant suivant tantièmes Montant à Payer **EXEMPLE APPEL DE FONDS** 

D O D I M IMMOBILIER 116 AVENUE DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS TEL: 01:56.08.32.20, FAX: 01:56.56.02.49

FAIT LE: 26 SEPTEMBRE 2019

IMMEUBLE: SDC RESIDENCE HORIZON 94400 VITRY-SUR-SEINE

du 01 janvier au 31 décembre

LOTS	BAT.	ESC.	ETAGE	PORTE	TYPE	TANT, GENER,
0009 0133		1	1 -2	D	APPT PARK	159 11
					<b>—</b>	

-			

FOLIO 1

	N°LOTS	NATURES DES OPERATIONS	MONTANTS	TANTIEMES		QUOTE-PART
1		Consultez votre compte sur www.dodim.fr Votre code d'accès , mot de passe	-			
	1	APPEL FONDS TRAVAUX LOI ALUR				
$\rightarrow$	0009	CHARGES COMMUNES GENERALES		20000	159	
	0133	CHARGES COMMUNES GENERALES		20000	11	
		APPEL CHARGES 4EM TRIM 2019				
-	0009	CHARGES COMMUNES GENERALES		20000	159	
	V	CHARGES ASCENSEUR 1 AUBE		10000	363	
$\nearrow$	•	CHARGES CAGE 1 HALL AUBE		1000	38	
		CHARGES COMPTEURS EF-EC		81	1	
		CHARGES CHAUFFAGE		5000	44	
		CHARGES COMPTEURS THERMIQUES		81	1	
-		- Total du lot 0009				
1	0133	CHARGES COMMUNES GENERALES		20000	11	
		CHARGES PARKING ET S/SOL		1164	11	
		CHARGES ASCENSEUR 1 AUBE		10000	11	
		CHARGES ASCENSEUR 2 AURORE	V	10000	10	V
$\neg$		CHARGES ASCENSEUR 3 ZENITH		10000	7	,
- 1		CHARGES ASCENSEUR 4 CREPUSCULE		10000	8	
Ų		- Total du lot 0133				

Fonds spéciaux

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandant l'inscription d'une question à l'arde de journotifient au syndic, ance le broise de résolution borsque cette podification est requise en application de 57 et 28 de 13 de l'art. 11. Les que le projet de résolution postes sur l'application du 3ème alinéa, de l'art. 24 et du b de l'art. 25 de la . loi du 1,007/05. 3, le six compagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Avances de trés. Provisions travaux

POSITION DE VOTRE COMPTE DEBIT CREDIT

Charges locatives | Charges déductibles | T.V.A déductible

REF.: 1-869-0050 Exigible le: 01/10/2019

COUPON DÉTACHABLE À JOINDRE À VOTRE RÉGLEMENT

Nous vous prions de trouver sur ce bordereau, le détail des appels de fonds et la demière situation de votre compte. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués. LE SYNDIC

CE RELEVE EST PAYABLE A L'ORDRE DU SDC RESIDENCE HORIZON